

Réponse de Laurence Pache candidate FI

En matière de fiscalité :

Le système fiscal d'un pays relève d'un choix de société. Pour la FSU, les partisans du « moins d'impôt » sont les promoteurs d'un « moins d'État », d'une baisse des dépenses publiques, d'une fragilisation ou d'une remise en cause des Services Publics. Or une question essentielle est de savoir si l'on veut des Services Publics (accessibles à tous) ou des services privés (réservés à ceux qui peuvent se les payer). Une autre question essentielle est de savoir si l'on veut réduire les inégalités (par un impôt redistributif) ou si l'on veut au contraire s'en accommoder voire les renforcer.

En règle générale, la FSU est favorable à rééquilibrer les impôts directs et indirects au profit des premiers. L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) est a priori l'impôt le plus juste puisqu'il tient compte des capacités contributives de chaque foyer fiscal. Mais sa progressivité doit être revue avec des tranches plus nombreuses (on est passé de 13 en 1986 à 5 en 2015 !) et la suppression de nombreuses « niches » fiscales qui profitent essentiellement aux ménages les plus aisés. Il ne représente que 18% des recettes fiscales. La TVA (qui équivaut à 40% des recettes de l'État), relativement peu visible pour les ménages (car c'est un impôt inclus dans le prix du bien ou du service) est particulièrement injuste car elle ne tient pas compte de la capacité contributive des consommateurs. L'impôt sur les sociétés (seulement 5,7% du total des prélèvements) doit être refondé intégralement en tenant compte des bases d'imposition (« l'assiette » favorable aux grandes entreprises) et des mesures dérogatoires comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

- Etes-vous favorable à une réforme fiscale de grande ampleur rééquilibrant les impôts directs et indirects au profit des premiers ?

OUI

La France insoumise se positionne pour une révolution fiscale de grande ampleur. Nos propositions en la matière :

- Imposer les revenus du capital comme ceux du travail par une assiette large et unifiée.
- Rendre l'impôt sur les revenus plus progressif avec un barème à 14 tranches contre 5 aujourd'hui : tout le monde payer et chacun selon ses moyens réels.
- Instaurer un revenu maximum autorisé : 100% d'impôt pour la tranche au dessus de 20 fois le revenu médian, soit 400000 euros de revenus annuels (330000 euros par mois).
- Mettre fin au quotient conjugal, système patriarcal favorisant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.
- Remplacer l'injuste quotient familial fiscal actuel par un crédit d'impôt par enfant.

- Etes-vous favorable à augmenter le nombre de tranches de l'IRPP, à supprimer les niches fiscales, à lutter contre la fraude fiscale, à taxer davantage les revenus financiers... ?

OUI

Nous sommes pour la suppression des niches injustes, inefficaces socialement ou nuisibles écologiquement.

En ce qui concerne la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale nos propositions en la matière sont les suivantes :

- Mettre en place la taxation différentielle permettant de soumettre chaque citoyen français aux impôts français quel que soit son pays de résidence

- Obliger les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxer les bénéfices des entreprises là où ils sont réalisés.
- Interdire aux banques françaises toute activité dans les paradis fiscaux en retirant les licences bancaires des établissements récalcitrants.
- Agir contre l'évasion fiscale au niveau international, notamment en organisant le blocus des paradis fiscaux.
- Renforcer les moyens humains et techniques de l'administration fiscale et des douanes dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

- Etes-vous favorable à refonder l'imposition des sociétés (revenir sur l'assiette, le CIR ou le CICE...) ?

OUI

Le CICE est un outil inefficace et injuste. Il faut le supprimer ainsi que le (en raison des effets d'aubaine en faveur des banques et de la grande distribution). L'aide publique à la R&D sera dirigée vers les PME, notamment en s'appuyant sur un pôle public bancaire. Il faut revoir l'imposition des sociétés de manière à ce que les multinationales ne puissent plus bénéficier du dumping fiscal permis par l'absence d'harmonisation fiscale à l'échelle européenne. Il faut donc que les profits faits dans notre pays soient taxés dans notre pays. Le taux d'imposition sur les sociétés sera porté à 25% et la contribution additionnelle concernant les versements de dividendes et les rachats d'actions sera doublée, et ce, dans le but d'imposer davantage les entreprises qui privilégient les actionnaires à l'économie réelle.

- Etes-vous favorable à une harmonisation des systèmes fiscaux européens pour une plus grande justice fiscale et sociale ?

OUI

Cela implique d'avoir une stratégie de négociation ferme basée sur une stratégie plan A plan B : Le plan A, c'est la sortie concertée des traités européens par l'abandon des règles existantes pour tous les pays qui le souhaitent et la négociation d'autres règles. Le plan B, c'est la sortie des traités européens unilatérale par la France pour proposer d'autres coopérations. On la change ou on la quitte. Le mandat de négociation de ces plans sera soumis au préalable à l'Assemblée nationale. La validation de ce processus passera nécessairement par une décision du peuple français par référendum.

En matière de Services Publics :

A la fois dépositaire et garante de l'intérêt général, la Fonction Publique incarne autant qu'elle met en œuvre les valeurs synthétisées dans la devise de la République. Et c'est au nom même de l'intérêt général, de la volonté que toutes et tous doivent pouvoir accéder à leurs droits, que la Fonction Publique assure la majorité du Service Public sans se borner aux seules fonctions régaliennes de l'Etat.

Dans chacun de ses versants, Etat, Territorial ou Hospitalier, la Fonction Publique assure aux citoyen-ne-s la

permanence, la proximité, l'accessibilité du Service Public.

La Fonction publique et les Services Publics sont une immense richesse pour notre pays.

- La FSU défend le principe d'une Fonction Publique de carrière où le lien qui unit l'agent titulaire à son employeur n'est pas contractuel mais statutaire, la puissance publique se réservant le droit de définir les conditions de recrutement, le déroulement de carrière mais impliquant en contrepartie un statut avec des droits et des garanties reconnues aux agents pour leur permettre d'exercer leurs missions en dehors de toute pression, de manière neutre et indépendante... Défendez-vous de la même façon ce statut du fonctionnaire ?

OUI

C'est absolument nécessaire, pour les agents et pour les usagers. Le statut est garant de l'égalité de traitement et plus largement de l'intérêt général.

- Etes-vous pour une revalorisation des salaires des agents de la Fonction Publique ?

OUI

La France Insoumise est pour engager une revalorisation des salaires des fonctionnaires, gelés depuis 2010.

- Pensez-vous revenir sur la durée légale hebdomadaire du travail de 35 h ?

NON

à la hausse ou à la baisse ? (entourez la réponse souhaitée).

Nous sommes dans un premier temps pour l'application stricte des 35h.

Nous sommes pour dans un deuxième temps convoquer une conférence nationale sur le partage du temps de travail et l'impact du progrès technologique, favoriser le passage à la semaine de quatre jours pour aller vers les 32 heures pour les salariés en travail de nuit et les métiers pénibles.

- Pensez-vous revenir sur la réforme territoriale (loi MAPTAM, loi NOTRe) ?

OUI

Comment ?

Il faut abroger ces lois. Nous reconstruirons une organisation territoriale fondée sur la commune et le département. Nous sommes contre les nouvelles féodalités et l'éloignement du pouvoir des citoyens, et pour refonder l'organisation territoriale de la République et défendre les libertés communales. Cela passe par le fait de revoir le périmètre des intercommunalités, l'attribution des compétences aux collectivités (notamment celles dévolues aux régions, ensembles qui ne correspondent plus à la réalité des territoires), et par le fait de faire une loi de justice territoriale qui ait pour objectif l'égalité de traitement des territoires. Là où on a laissé le marché organiser le territoire, la politique doit reprendre ses droits.

- Concernant la situation des non titulaires dans la Fonction Publique, pensez vous mettre en œuvre un plan de titularisation ambitieux et la création de corps ou de cadre d'emplois lorsque les besoins existent ?

OUI

Il est nécessaire d'engager la titularisation des précaires des 3 fonctions publiques.

En matière de retraites :

Allongement de la durée de vie et allongement de la durée d'activité sont présentés comme allant de pair dans la formule «on vit plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps». Or, ce sont les conquêtes sociales, dont le fait de consacrer une partie des gains de productivité au départ en retraite en bonne santé, qui ont permis l'allongement de la durée de la vie. Aujourd'hui d'ailleurs, la courbe de l'espérance de vie en bonne santé tend à s'inverser.

- La FSU affirme son attachement à un système de retraite solidaire par répartition. Elle revendique le départ à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités et 75% du traitement brut des 6 derniers mois. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

NON

Nous restaurerons le droit à la retraite à 60 ans à taux plein avec 40 annuités de cotisation. Pas de retraite inférieure au smic pour une carrière complète et minimum vieillesse pas en dessous du seuil de pauvreté. Nous finançons durablement des régimes de retraites solidaires, intergénérationnelles et par répartition, par la mise en contribution des revenus financiers des entreprises, par l'augmentation du nombre de cotisants et de l'assiette des cotisations (créations d'emplois, hausse des salaires, recul de la précarité, hausse de l'activité des femmes, etc..) et de leur taux, le fin des exonérations fiscales pour les régimes de retraite par capitalisation.

- Cumulée avec l'allongement de la durée de cotisation, la décote est une mesure injuste et discriminatoire particulièrement à l'égard des femmes. Faut-il supprimer ce mécanisme ?

OUI

Du reste pour financer la retraite, outre les cotisations générées par notre plan d'investissement de 100 milliards et l'augmentation de 173 milliards de budget de l'Etat, les cotisations générées par l'égalité réelle salariale hommes-femmes régleront cette injustice net faciliteront le financement.

En matière de Sécurité Sociale :

Pour la FSU, la Sécurité Sociale doit toujours être fondée sur le principe de 1945 : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Pour en assurer le financement :

- Pensez-vous qu'il faille modifier et élargir les cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises ?

OUI

- Faut-il revenir sur les exonérations de cotisations dont bénéficient certaines entreprises ?

OUI

- Pensez-vous qu'on puisse tendre vers un taux de remboursement à 100 % de tous les soins liés à la maladie, la vieillesse, la dépendance, ... ?

OUI

Nous prôtons une sécurité sociale intégrale prenant en compte 100% des soins.

Dans le domaine de l'Éducation :

L'École devra relever le défi de la lutte contre les inégalités. Les inégalités sociales se traduisent trop souvent par des inégalités de parcours et de réussite scolaire. Pour la FSU, la lutte contre les inégalités commence dans la classe ce qui implique de centrer les efforts sur la mixité sociale et scolaire, les conditions de scolarisation, les effectifs par classe, le développement d'un plan ambitieux de formation initiale et continue des enseignant-es et de tous les personnels, le développement de la recherche...

- En ce sens, faut-il revenir :
 - Sur la loi Carle de 2008 qui institue une obligation de financement par sa commune de résidence, sans accord préalable, pour un élève inscrit dans une école privée hors de cette commune ?

OUI

Nous réservons les fonds publics à l'école publique, seule dépositaire dans le champ scolaire de la mise en œuvre de l'intérêt général. Nous ne réclamons pas le monopole scolaire, mais le monopole de l'argent public pour l'école publique.

L'éducation est essentielle à la réalisation de notre programme par sa contribution à émanciper l'individu, faire le citoyen et former le travailleur qualifié dont nous avons besoin à tous les échelons. Nous voulons ainsi rendre réelle la gratuité de l'école par exemple avec un service national des cantines et la gratuité intégrale des voyages scolaires. La gratuité serait appliquée à tou-te-s.

- Sur l'article 89 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales d'août 2004 qui rend obligatoire la participation des communes aux frais de scolarisation des élèves fréquentant, hors de leur territoire, des écoles privées ?

OUI

- sur la loi Debré de 1959 qui met à la charge de la commune les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'État implantées sur son territoire ?

OUI

- Pensez-vous revenir sur la réforme des rythmes scolaires ?

OUI

Nous abrogeons la contre réforme des rythmes scolaires et garantissons un égal accès à des enseignements artistiques et sportifs gratuits dispensés par des personnels recrutés sur concours.

- Pensez-vous revenir sur la réforme du collège ?

OUI

Nous abrogeons la contre réforme du collège mise en œuvre à la rentrée 2016.

- Quel est pour vous l'effectif idéal en primaire ? 20 avec un programme prioritaire de mise en place des REP

- Le recrutement d'enseignants supplémentaire vous semble-t-il nécessaire pour une politique ambitieuse de l'école?

OUI

Nous recruterons au moins 60000 enseignants durant le quinquennat pour abaisser le nombre moyen d'élèves par classe, rétablir un véritable corps d'enseignants remplaçants et engager un plan de redistribution des précaires de l'EN.

Nous renforcerons le dispositif « plus de maître que de classe », prioritairement en CP et CE1, en y affectant 5000 enseignants durant le quinquennat.

Nous garantirons la formation de tous les agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM) et appliquer la règle d'un ATSEM par classe.

Nous reconstituerons les RASED pour atteindre 15000 postes.

Notre ambition est grande car sans les enseignants, rien de ce que nous voulons entreprendre n'est possible. Nous voulons reconnaître leur haute qualification, fondée sur une double maîtrise scientifique et pédagogique.

Reconnaître l'expertise enseignante :

- revaloriser le traitement de 7% pour rattraper le gel du point d'indice gelé entre 2010 et 2016, négociations avec les organisations syndicales en vue de l'augmentation du traitement des personnels de l'EN, notamment dans l'école primaire pour être au niveau des autres pays de l'OCDE.

- alléger la charge de travail par la suppression des activités pédagogiques complémentaires (5APC) en primaire, la libération dans le premier degré d'un temps hebdomadaire autogéré d'1h30 afin de permettre, pendant le service, la concertation et le travail coopératif de l'équipe enseignante.

- renforcer les garanties statutaires : liberté pédagogique, abrogation du décret Hamon d'août 2014 et de la réforme de l'évaluation, pleine maîtrise de l'évaluation en interdisant toute immixtion hiérarchique et en revenant sur l'ensemble des procédures d'harmonisation informatisées.

- créer un CAPES et un CAPET d'informatique, d'éducation socioculturelle, et un CAPES de français langue de scolarisation pour les élèves allophones, créer une agrégation des professeurs documentalistes et une agrégation d'informatique.

Attirer les meilleurs étudiants en redonnant de l'attractivité au métier de professeur :

- mettre en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès l'année de terminale et en licence.

- adopter un plan pluriannuel de recrutement pour l'ensemble des concours.

- ouvrir des cycles rémunérés de préparation aux concours permettant aux salariés de s'engager sans perte de salaire dans une reconversion professionnelle, reconnaître l'expérience professionnelle des salariés en reconversion titulaires d'un concours de l'enseignement.

- mettre en œuvre le passage de l'échelon 1 à l'échelon 3 augmenté en début de carrière.

Refonder la formation :

-refonder le cadre national de la formation initiale au sein des écoles de formation (ESPE) qui seront associées à la formation continue des enseignants, appliquer le droit à la formation continue en revenant sur m'autorisation préalable du chef d'établissement, proposer une année de stage à tiers-temps sur le service de tutorat.

-intégrer à la formation initiale des enseignants une solide formation à la sociologie de l'éducation, la pédagogie, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et à la lutte contre les discriminations, soutenir la recherche en éducation.

-développer des partenariats entre l'EN et des mouvements pédagogiques agréés et augmenter le contingents d'heures de décharges attribuées à ces derniers.

Offrir des perspectives d'évolution de carrière au plus grand nombre :

-doubler les postes ouverts à l'agrégation interne.

-créer une base de données de ressources pédagogiques libres de droits pour une utilisation en classe déconnectée des éditeurs privés.

-créer une décharge statutaire de 3h hebdomadaires pour les enseignants du 2nd degré en charge de l'association culturelle de leur établissement, horaires aménagés pour les enseignants engagés dans la recherche et les fonctionnaires de l'EN préparant des concours de personnel de direction.

-former des volontaires au co-enseignement, offrir la possibilité de consacrer les deux dernières années de carrière au suivi des élèves en difficulté, à la coordination des projets de l'établissement et à la formation des enseignants stagiaires.

-renforcer les corps de l'inspection afin de permettre une évaluation plus fréquente, exclusivement basée sur des critères scientifiques et pédagogiques.

Transmettre les savoirs :

-replacer les disciplines (français, mathématiques, sciences, histoire et géographie...) au cœur des apprentissages en rétablissant les heures disciplinaires.

-renforcer les dispositions permettant la maîtrise de la culture écrite : travaux en petits groupes en élémentaire, 1h30 de cours dédoublés en français en collège, dédoubléments en mathématiques, travaux dirigés et travaux pratiques en sciences.

-instaurer un enseignement de sciences économiques et sociales obligatoire en seconde et un enseignement de philosophie de 2h hebdomadaires en terminale professionnelle, intégrer une initiation au droit dans les programmes du collège et du lycée.

-ré ouvrir les options bi-langues, européennes et des options langues anciennes au collège réparties sur plusieurs classes.

-étendre l'allocation aux enseignements technologiques des horaires actuellement dévolus aux « enseignements transversaux ».

-assurer un soutien scolaire gratuit par le service public d'éducation.

Par ailleurs, nous voulons octroyer plus de temps et de choix d'orientation pour réussir :

-allonger l'instruction obligatoire de 3 à 18 ans.

-accorder le droit à la scolarisation des 2 ans dans le cadre d'un service public de la petite enfance garantissant la pluralité des choix aux parents.

-faciliter le droit au redoublement qui pourra être proposé par les conseils de classe à des fins de remédiation pédagogiques.

-donner la possibilité de prolongation d'un an de la scolarisation des élèves allophones en classe d'intégration.

-rétablir et développer le réseau des centres d'insertion et d'orientation (CIO) et des psychologues de l'Education nationale.

-créer une bourse publique des stages afin de lutter contre les discriminations et de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.

Egalement nous proposons de recruter :

-8000 CPE en garantissant un CPE à temps plein dans chaque établissement avec plan de pré recrutement ouvert aux AED.

-6000 médecins, infirmiers, psychologues scolaires et assistant-e-s sociaux pour une visite annuelle des élèves et une médecine du travail pour les personnels de l'EN.

-garantir les moyens de fonctionnement des services administratifs.

Laurence Pache candidate FI